

de minéraux recyclés, et distinguer les matériaux recyclables et les matériaux à éliminer.

L'engagement de l'industrie

L'industrie minière du Canada est résolue à améliorer son rendement sur le plan de la protection de l'environnement et appuie les travaux de recherche et les partenariats visant à accroître les connaissances sur les effets des minéraux et des métaux sur la santé et l'environnement.

Le Réseau de recherche sur les métaux dans l'environnement est un exemple de partenariat créé dans le domaine de la recherche scientifique par les secteurs privé et public. L'Association minière du Canada, Ontario Hydro et le gouvernement fédéral soutiennent ce réseau, créé en 1998 dans le but d'accroître les connaissances sur les sources, le déplacement et la transformation des métaux dans l'environnement, ainsi que leurs effets sur les écosystèmes et la santé humaine.

En outre, les membres de l'Association minière du Canada et d'autres organisations de l'industrie participent à de nombreuses initiatives volontaires qui appuient le développement durable. De 1992 à 1995, l'Association a parrainé, avec les ministères fédéral et provinciaux responsables de l'exploitation minière, l'Initiative minière de Whitehorse, une importante démarche à laquelle participaient une vaste gamme d'intervenants, qui avait pour objectif d'élaborer une vision stratégique pour l'exploration minière durable. Les principaux sujets abordés (l'accès au territoire et son utilisation, les zones protégées, la jouissance des droits miniers et la planification de l'utilisation du territoire) témoignent de l'importance de la participation subséquente des intervenants à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions dans les ministères.

Le Programme d'accélération de la réduction et de l'élimination des toxiques (ARET) est un exemple d'initiative volontaire réussie. Y participent de nombreux intervenants qui prennent les décisions par consensus et qui ont pour objectif de réduire de 50 p. 100 les émissions provenant de substances ciblées, en ayant recours à une démarche scientifique. En 1996, cinq ans avant l'échéance prévue, 31 entreprises minières du Canada avaient réduit de 68 p. 100, comparativement aux niveaux de 1988, l'ensemble de leurs émissions. On prévoyait une réduction supplémentaire de 19 p. 100 pour l'an 2000. En outre, l'objectif initial (réduction de 50 p. 100 de la plupart des quelque 100 substances ciblées en vertu du programme ARET) a été atteint ou dépassé.

En 1998, l'Association minière du Canada a publié *Un guide de gestion des parcs à résidus miniers*, en vue d'encourager l'adoption d'une approche respectueuse de l'environnement pour gérer les installations de résidus en élaborant des systèmes de gestion adaptés au site.